



MAINTIEN À DOMICILE Royans Vercors



LES SERVICES D'AIDE À DOMICILE

Il existe **4 modes d'intervention** au domicile qui peuvent être utilisés par tous :

Prestataire : L'organisme prestataire (association, entreprise, ..) emploie des aides à domicile et met à disposition ses salarié(e)s pour intervenir chez vous.

Mandataire : Vous employez une ou plusieurs aides à domicile et la structure mandataire effectue pour vous les démarches administratives et vous accompagne dans votre rôle d'employeur.

Emploi direct : Vous employez vous-même une ou plusieurs aides à domicile et gérez l'ensemble des démarches, via les tickets Césu.

Mise à disposition : L'association intermédiaire (insertion) emploie des salarié(e)s et les met à disposition pour intervenir de façon ponctuelle à votre domicile.


Ces différents modes existent sur votre territoire, c'est à vous de choisir en fonction de vos besoins et de vos priorités.


- Le "prestataire" est adapté aux personnes qui souhaitent un fonctionnement relativement souple sans les contraintes liées au rôle d'employeur.
- Le "mandataire" ou l'"emploi direct" conviendra aux personnes qui veulent avoir toujours le ou la même intervenante chez eux. L'"emploi direct" est alors le moins onéreux mais il faut trouver soi-même son intervenant et respecter le droit du travail. Le "mandataire" offre alors une garantie du cadre juridique.
- Enfin la "mise à disposition" sera adaptée pour une petite intervention ponctuelle (jardinage, bricolage, ménage) pour laquelle vous avez le matériel adapté (tondeuse, perceuse, etc.).

Dans le Royans-Vercors, il existe 3 structures intervenant dans l'aide à domicile :
(pour l'emploi direct se reporter au site www.cesu.urssaf.fr)

ADMR du Royans-Vercors

Offre : Prestataire et Mandataire

 1 Place de l'Abbé Fillet
St Laurent en Royans


 04 75 47 50 24


 admr.du.royans@wanadoo.fr


 Lun au Ven de 9h à 12h.


Centre Social La Paz Services aux personnes

Offre : Mandataire et Mise à disposition

 Rue des Ecoles
St Jean en Royans


 04 75 47 76 55


 sap.lapaz@gmail.com
centresocial-lapaz.fr

 Lun, Mar, Jeu, Ven 8h-12h
et 13h30-16h30 ; Mer 8h-12h.

EOVI Services et soins

Offre : Prestataire

 Square du 29 Juin
St Jean en Royans

 04 75 47 50 57

 f.leroy@eovi.fr
www.eovi-services-soins.fr

 Lun 9h-12h ; Ven 13-16h.



MAINTIEN À DOMICILE

Royans Vercors



LE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Le portage de repas vous offre la possibilité de bénéficier de repas complets livrés chez vous. Les livraisons s'effectuent du lundi au samedi et concernent tous les repas de la semaine. Vous commandez, selon vos besoins, de 1 à 7 repas par semaine.

Un repas est constitué de : une entrée, un plat avec viande ou poisson et son accompagnement, un laitage, un dessert ou un fruit et enfin, un potage pour le soir.

Pour plus de renseignements, que vous habitiez le Vercors ou le Royans, contacter le Centre Social La Paz au 04 75 47 76 55

LES AIDES FINANCIÈRES

Les dépenses liées au maintien à domicile (aide humaine, repas, aide technique) peuvent en partie être financées par un organisme tiers.

Les aides vont généralement dépendre des facteurs suivants :

le degré d'autonomie de la personne : il est évalué par un médecin ou par un travailleur social. Le classement en GIR (Groupe Iso Ressources) s'échelonne de 1 à 6 (1 la personne est alitée, 6 la personne est complètement autonome);

les revenus du foyer : souvent le "reste à charge" ou le "ticket modérateur" est d'autant plus important que la personne a des revenus élevés.

Dans tous les cas, il faut avoir en tête que les délais de prise en charge peuvent parfois être longs. Il est donc important d'anticiper au maximum les demandes.

Les principales aides sont fournies par le Conseil Départemental (APA ou Allocation Personnalisée d'Autonomie), la caisse de retraite principale (la CARSAT, la MSA, la CRCSI, etc.) ou éventuellement la mutuelle ou l'assurance en cas de sortie d'hospitalisation ou d'accident.

Le Conseil Départemental de la Drôme - Pôle APA

L'APA est versée de droit pour les personnes classées entre les GIR 1 et 4 (évaluation faite pendant la demande).

Les dossiers peuvent être retirés puis déposés en mairie.

Drôme Solidarités

☎ 04 75 79 70 09

🕒 Lun au Ven de 9h à 17h30

✉ dromesolidarites@ladrome.fr



Les caisses de retraites

Le contact va évidemment dépendre de votre caisse de retraite, les deux principales sont :

CARSAT (régime général)

☎ 09 71 10 39 60

🕒 Lun au Ven de 8h à 17h.

MSA (régime agricole)

☎ 04 75 75 68 95

✉ www.msa-ardeche-drome-loire.fr

Autres aides possibles

En cas d'hospitalisation ou d'accident : les mutuelles ou les assurances

Portage de repas : aide possible de la part des mairies du Royans-Vercors en fonction des revenus (voir directement le Centre social La Paz)

Téléalarme : diverses sociétés proposent ce service. Certaines ont des partenariats avec des Clubs (réductions possibles). Possibilité également de prise en charge par le Département, les Mutuelles...